

**COMMUNE DE BATS****DELIBERATION N° 2024/02****SEANCE DU 16 JANVIER 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le seize du mois de janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 11/01/2024

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joel VIDOT, Karine LESPIAU et Marc DABESCAT

Absent excusé : Laurent DUMARTIN

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaëlle MARTIN

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Objet : Contrat adhésion à l'Assurance Chômage

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que depuis l'échéance d'avril 2023, la collectivité a cotisé aux contributions assurance chômage pour le personnel contractuel.

L'URSSAF ne peut prendre actuellement en considération ces cotisations car la collectivité n'a, à ce jour, signé aucun contrat Assurance Chômage. Il est donc nécessaire de se mettre en conformité administrative.

Monsieur le Maire donne lecture du contrat à l'assemblée délibérante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'adhérer à l'assurance chômage,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signé le contrat ci-annexé et tout autre document relatif à cette adhésion.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noullobos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-Marc DUPOUY



La secrétaire de Séance
Gaëlle MARTIN

